

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES **RAPPORT ANNUEL 2001**



25 ANS DE DÉFIS, DE RÉALISATIONS, DE FIERTÉ

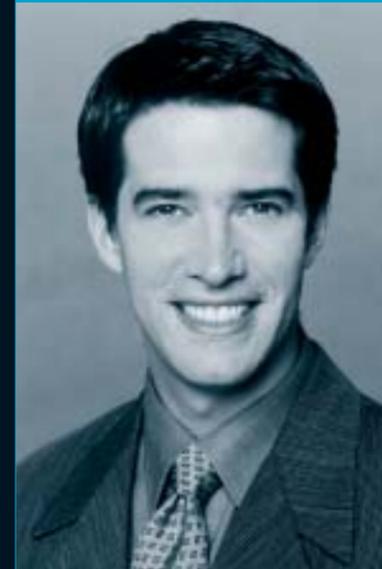
SOMMAIRE

1	Lettre à la présidente de l'Assemblée nationale
1	Lettre au ministre
2	Message du président et du directeur général
4	Mission
5	Vingt-cinq ans de défis, de réalisations, de fierté
9	Bilan des activités 2000-2001
9	Les événements grand public au Stade
9	Silence, on tourne ...
9	Les activités récréo-touristiques
10	Le Centre sportif
10	Le plan directeur de développement
10	Les communications
10	La politique linguistique
10	Le plan d'immobilisations
11	Les travaux de construction et d'entretien
11	Les champions de la transformation
11	La gestion de l'énergie
11	Les ressources humaines
12	Les relations de travail et l'équité salariale
12	La sécurité au travail
12	La formation du personnel
12	La sécurité de l'information
12	Les systèmes d'information de gestion
12	Les ressources matérielles
13	Les ressources financières
13	Les résultats de fonctionnement
13	Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités
14	Statistiques de fréquentation 2000-2001 et revenus bruts par vocation
15	Résultats des sites et investissement dans la vocation sociale et sportive
16	Liste des événements ponctuels du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2001
17	États financiers
17	Rapport des vérificateurs
18	Fonds d'exploitation
22	Fonds de construction
24	Notes complémentaires
29	Fonds spécial olympique
31	Membres du Conseil d'administration et membres de la direction
32	Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics



LETTRE

à la PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Ministre d'État aux Affaires
municipales et à la Métropole,
à l'Environnement et à l'Eau

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le bilan des activités de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier clos le 31 octobre 2001.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre responsable de la Régie des installations olympiques.

André Boisclair

LETTRE

au MINISTRE

Monsieur le Ministre,

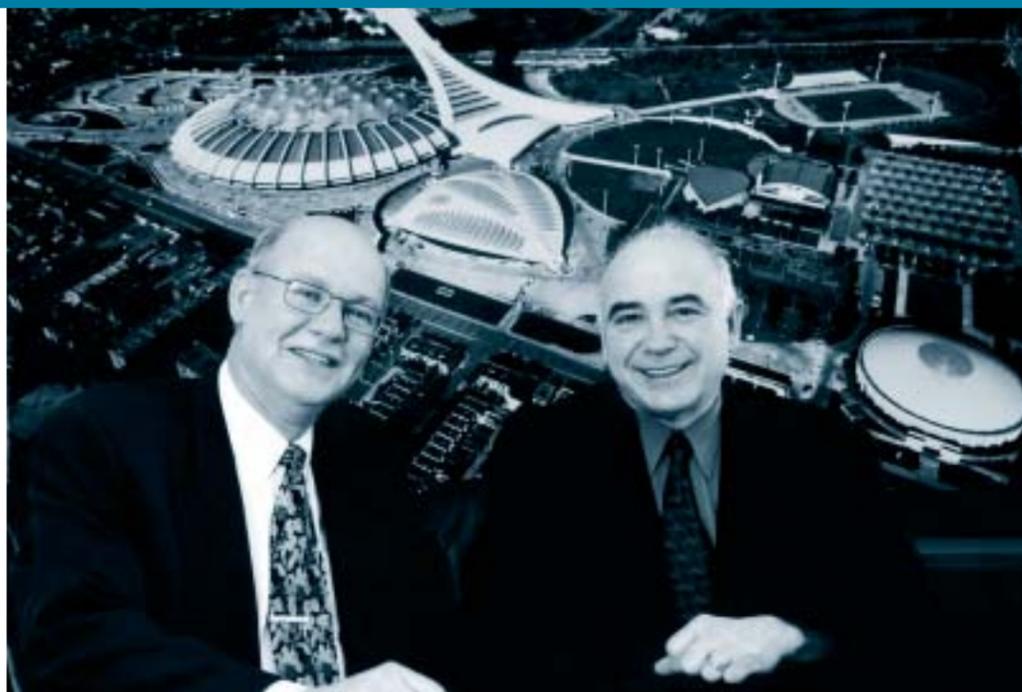
Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter ce vingt-sixième rapport annuel de la Régie des installations olympiques.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur la Régie des installations olympiques et reflète les activités réalisées au Parc olympique au cours de l'exercice financier 2000-2001, soit du 1^{er} novembre 2000 au 31 octobre 2001.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président,

Alain Riendeau



25 ANS DE DÉFIS, DE RÉALISATIONS, DE FIERTÉ

Le réaménagement administratif entrepris l'an dernier a affermi notre équipe et a accru notre performance à plusieurs chapitres. Nous avons identifié de nouvelles occasions d'affaires et développé davantage le potentiel commercial de nos installations. C'est ainsi que le nombre d'événements tenus au Parc olympique a augmenté de 18 % par rapport à l'exercice précédent et que la fréquentation populaire du Stade a augmenté de 31 %. La tenue d'un plus grand nombre d'événements a donc largement compensé la diminution de l'assistance au baseball. Par ailleurs, le cinéma StarCité a eu des répercussions positives sur nos revenus de stationnement et de vente d'énergie. Cette croissance des activités, conjuguée à la mise en marché de nouveaux produits et services, tels que le populaire forfait « Tour de Montréal-Biodôme », ont permis d'accroître les revenus d'exploitation de 1,1 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Notre gestion rigoureuse s'est aussi manifestée par l'analyse de l'état des installations et par l'élaboration d'un programme de gestion de l'actif immobilier. Vingt-cinq ans après la construction du Parc olympique, certaines composantes devront être rénovées afin d'assurer la pérennité du site. Les priorités de réalisation des travaux ont été établies, le Conseil d'administration a approuvé le programme en décembre 2001, et le gouvernement sera saisi du dossier. Notre calendrier d'exécution des travaux, dont la valeur totale est d'environ 66 millions de dollars, s'échelonne sur quelques années.

Dans un autre ordre d'idées, notre Contentieux a préparé, pendant l'année, une poursuite de 63,1 millions de dollars contre le concepteur et constructeur de la toiture, la firme Birdair inc., son sous-traitant RSW inc., et différentes compagnies d'assurance. Des procédures judiciaires ont dû être entreprises devant le défaut de Birdair de corriger la toiture de manière à la rendre conforme au contrat. Nous sommes par ailleurs à déterminer quelle sera la solution optimale pour que l'aire de jeu du Stade puisse retrouver sa vocation en toutes saisons.

Les années à venir présenteront plusieurs défis stimulants. Nous continuerons nos efforts d'optimisation des opérations, de maximisation des espaces intérieurs et extérieurs, et de développement d'activités commerciales, récréo-touristiques aussi bien que sportives. Et nous garderons le cap sur une saine gestion de notre actif et sur la croissance de nos revenus d'exploitation.

Finalement, soulignons que nous avons la chance de compter sur du personnel compétent, expérimenté et soucieux de la satisfaction de nos diverses clientèles. Le savoir-faire de nos équipes est déterminant dans l'obtention des résultats et nous les remercions de leur contribution personnelle.

MERCI AUX BÂTISSEURS

Nous saisissons l'occasion de notre 25^e anniversaire pour témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'évolution du Parc olympique. Depuis la création de la RIO, notre personnel, les membres des différents Conseils d'administration, les présidents-directeurs généraux et les ministres responsables ont investi leur temps et leurs talents à édifier un site exceptionnel et à le gérer. Nous saluons tous ces bâtisseurs. Nous remercions également nos locataires du Regroupement Loisir Québec, le public qui, depuis 1976, fréquente le Parc olympique à toutes sortes d'occasions, ainsi que tous nos clients, qu'ils soient institutionnels, corporatifs ou particuliers.

Alain Riendeau
Président

René Morency
Directeur général

COMPÉTITIONS, SALONS, OVATIONS ...

ET 80 MILLIONS DE VISAGES

Le début de l'année financière 2000-2001 a été marqué, le 20 novembre 2000, par le 25^e anniversaire de notre création. Notre premier défi, à cette époque, était de compléter les installations du Parc olympique à temps pour l'ouverture de la XXI^e Olympiade, le 17 juillet 1976. Franchir ce fil d'arrivée a été notre tout premier objet de fierté puisque le Stade olympique, les piscines, le Vélodrome, le Village olympique, les stationnements et la centrale thermique furent prêts à temps.

Après les Jeux de 1976, notre rôle de grand bâtisseur s'est poursuivi, doublé de celui d'exploitant commercial du site. Rapidement, nos installations sont devenues multifonctionnelles. En effet, des activités sportives (sport amateur, professionnel et grand public), culturelles, commerciales et touristiques s'y déroulent continuellement. Depuis 1977, le Parc olympique a accueilli des milliers d'événements auxquels ont assisté plus de 80 millions de personnes. Le défi d'exploiter les installations héritées des Jeux olympiques a, lui aussi, été relevé.

LES ACCOMPLISSEMENTS DE 2000-2001

Nous avons poursuivi les orientations du plan directeur de développement que nous avons déposé en 1998-1999. Après l'ouverture sur nos terrains, en novembre 2000, du complexe cinématographique StarCité, la concrétisation d'un autre élément majeur de notre plan a été annoncée en mai 2001. Il s'agit de l'aménagement, en espaces à bureaux, de douze étages de la Tour de Montréal permettant d'accueillir quelque 1 500 occupants. Non seulement la nouvelle vocation de la Tour produira-t-elle des revenus additionnels, mais elle aura certainement des retombées économiques et sociales positives dans l'est de Montréal.



MISSION

de la Régie des **INSTALLATIONS OLYMPIQUES**

Le Parc olympique est un bien public à caractère patrimonial qui symbolise le savoir-faire québécois dans le monde; la Régie des installations olympiques doit, dans le meilleur intérêt public, préserver cet actif, le développer en complémentarité avec les grands équipements collectifs québécois, et l'exploiter en visant prioritairement la rentabilité et l'accessibilité pour les diverses clientèles desservies.

La Régie exploite chaque constituante selon sa vocation propre, par la location, par la production ou par le partage avec des promoteurs du risque associé au développement de nouveaux marchés, produits et services.

La Régie des installations olympiques entend se comporter en citoyen corporatif exemplaire notamment dans l'Est de l'Île de Montréal.

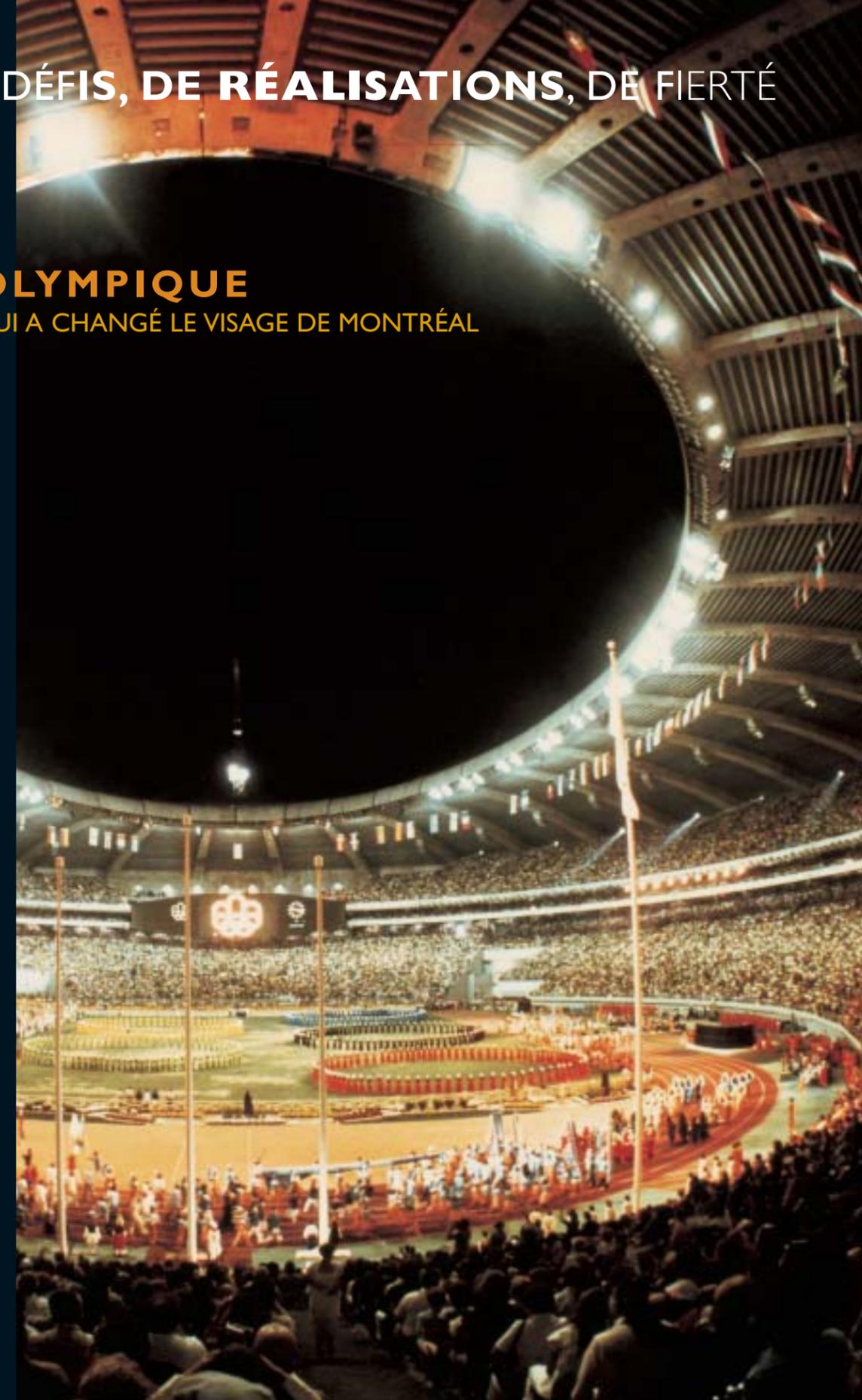
(Proposition adoptée le 5 novembre 1996)

25 ANS DE DÉFIS, DE RÉALISATIONS, DE FIERTÉ

LE PARC OLYMPIQUE UN PROFIL QUI A CHANGÉ LE VISAGE DE MONTRÉAL

Toutes les villes ont leur caractère distinctif. New York a sa statue de la Liberté et Paris a sa Tour Eiffel. Le complexe du Parc olympique, qui a changé à jamais le visage de Montréal, en est devenu l'icône sur la scène internationale. En 1988, le Guide Michelin a d'ailleurs reconnu le site comme l'une des principales attractions touristiques de la ville en décernant trois étoiles –sa cote la plus élevée– au secteur du Parc olympique et au panorama offert depuis la Tour de Montréal.

Héritage des Jeux de la XXI^e Olympiade tenue en 1976, le Parc olympique comprend le Stade, la Tour de Montréal, le Centre sportif, et des installations sportives extérieures. Depuis 25 ans, le Parc olympique s'est imposé en tant que site incontournable : quelque 80 millions de personnes ont profité des milliers d'activités et événements qui s'y sont tenus.



LE STADE OLYMPIQUE : UN MONUMENT ÉPOUSTOUFLANT



Ériger ce vaste monument a constitué un véritable exploit pour la Régie des installations olympiques. Grâce aux efforts acharnés de plus de 10 000 travailleurs, cette splendide sculpture de béton, composée de 12 000 éléments préfabriqués, a pu être inaugurée le 17 juillet 1976, lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, neuf mois seulement après la création de la RIO et notre prise en charge du chantier.

Champion de la métamorphose, le Stade est continuellement l'objet de transformations pour l'adapter aux événements très diversifiés qui s'y déroulent : salons, foires, rencontres sportives, sports motorisés, spectacles, expositions, tournages de films, bals, événements sociaux, etc.

Avec ses 55 000 sièges, le Stade est un environnement propice aux grands rassemblements culturels, sportifs et commerciaux. C'est pour cela que, depuis 25 ans, nous y avons présenté des événements de calibre mondial et que nous reçûmes la visite de personnalités marquantes de l'Église et du sport.



LE CENTRE SPORTIF : LOISIRS ET PERFORMANCES POUR PETITS ET GRANDS

Avec six bassins (compétition, entraînement, réchauffement, plongeon, plongée sous-marine et pataugeoire), un centre de conditionnement physique ultra-équipé, un terrain de volley-ball, un autre de badminton et une piste d'athlétisme extérieure de 400 mètres, le Centre sportif du Parc olympique est un lieu qui se prête bien aux loisirs, aux records et aux performances.

Au lendemain des Jeux olympiques, le Centre sportif a ouvert ses portes au grand public et aux athlètes de tous les niveaux. Entièrement adapté aux activités de loisirs pour petits et grands, les bassins de compétition et de réchauffement sont dotés d'un système unique au monde qui permet de hausser ou d'abaisser la hauteur du plancher par injection d'air ou d'eau dans un réseau de tubes. On y offre des cours de natation d'une qualité exceptionnelle et un horaire de bain libre très intéressant. En parallèle, les bassins de compétition et de plongeon ont continué d'accueillir des athlètes en entraînement, de nombreuses compétitions,

ainsi que les essais olympiques en prévision des Jeux d'été de Séoul, de Barcelone et de Sydney.

Outre les activités aquatiques, le Centre sportif offre aussi danse aérobique, badminton, volley-ball, tennis de table, musculation, activités prénatales, programme d'entraînement pour les aînés et évaluation de la condition physique. On trouve à proximité un centre de médecine sportive où plusieurs services sont disponibles tels que consultations médicales, physiothérapie sportive et massothérapie.

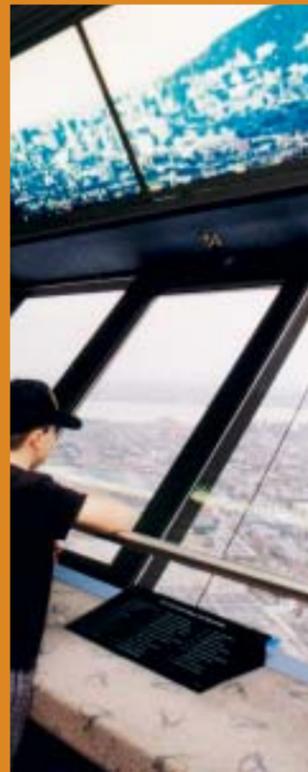
Dès 1978, nous avons bonifié l'offre du Centre grâce aux journées sportives destinées aux jeunes des niveaux primaire et secondaire : piscines, trampoline, jeux de ballon, initiation à l'escalade et activités de plein air sont au menu depuis 23 ans. Depuis ses débuts, ce programme d'animation jeunesse a attiré plus d'un million d'enfants. Quant aux camps de jour, offerts depuis l'été 1989, ils affichent complet année après année.



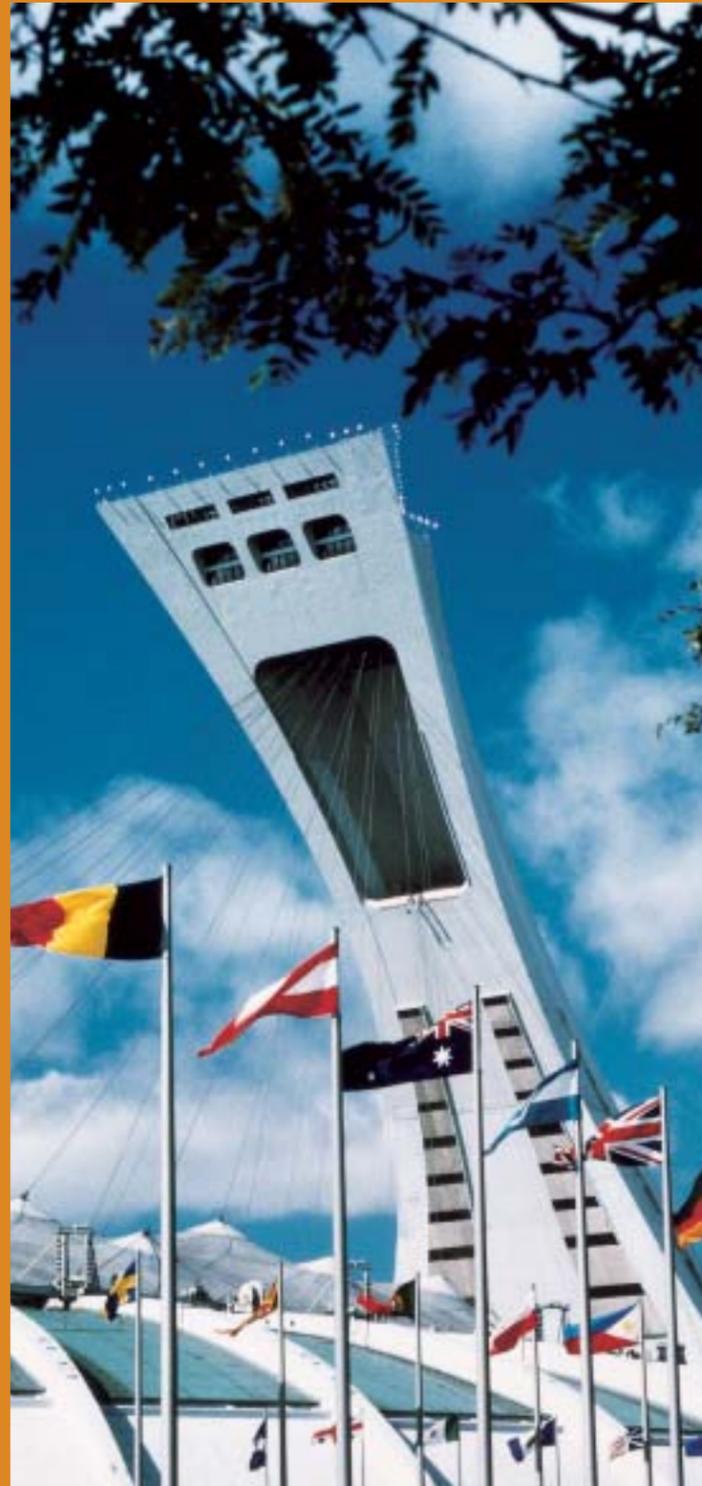
LA TOUR DE MONTRÉAL



Faisant partie intégrante du Stade, la Tour de Montréal est la plus haute tour inclinée au monde avec une élévation de 175 mètres au-dessus du sol et un angle de 45 degrés. La tour de Pise, en comparaison, a une inclinaison de cinq degrés seulement. La Tour est construite en béton jusqu'à 92 mètres puis en acier jusqu'au sommet. C'est en 1986 que la Tour a atteint son élévation finale.



Les trois étages supérieurs de la Tour sont occupés par un observatoire, une salle d'exposition et une salle de réception ouverte au public, le *Salon Montréal*. En deux minutes seulement, un funiculaire extérieur vitré transporte les passagers jusqu'au sommet de la Tour de Montréal. Depuis son inauguration en 1987, déjà quatre millions de personnes sont venues profiter de la vue offerte depuis l'observatoire, un panorama qui s'étend jusqu'à 80 kilomètres à la ronde par temps clair.



|| || || BILAN des ACTIVITÉS 2000-2001

LES ÉVÉNEMENTS GRAND PUBLIC AU STADE

Le Stade olympique demeure l'endroit idéal pour tenir de grands événements sportifs et commerciaux. Les promoteurs des salons, foires et expositions bénéficient des plus grandes surfaces qu'on puisse trouver à Montréal et d'installations connexes qui facilitent le montage et le démontage de leur événement. Quant aux visiteurs, ils apprécient le Stade pour son accès facile par deux stations de métro, ses 4 500 places de stationnement et l'étendue des lieux.

Durant l'année, plus de 1 312 000 personnes ont fréquenté les salons ou assisté aux événements sportifs au Stade olympique, ce qui en fait le plus grand lieu de rassemblement à Montréal. Le Stade a accueilli dix salons dont deux nouveautés, le *Salon des animaux de compagnie* et le *Salon Auto Sport Compact Performance*. Le *Salon International de l'Auto de Montréal*, tenu en janvier 2001, a encore attiré une foule impressionnante d'amateurs qui ont pu admirer les nouveaux modèles de voitures. Quant à lui, le *Salon national de l'habitation et de l'aménagement extérieur*, qui a occupé plus de 517 000 pieds carrés, est demeuré le rendez-vous annuel de centaines de milliers de visiteurs. Parmi les autres salons que nous avons reçus, mentionnons le *Salon International des Véhicules récréatifs de Montréal*, le *Salon national du grand air* et le *Salon Pepsi Jeunesse* qui a attiré une foule record dépassant 90 000 adolescents.

En avril, le Stade s'est transformé en univers forain grâce aux quelque 102 manèges et jeux offerts lors de la *Fête du printemps*. En ce qui concerne les spectacles de sports motorisés, le Stade a reçu en mai la première édition du *Défi Camions Monstres*, un événement inusité. Puis, le 15 septembre, alors que plusieurs événements étaient annulés sur la scène mondiale, près de 50 000 personnes assistaient à la 24^e édition du *Motocross Valvoline*, une production de la RIO dont le succès ne se dément pas. Une étude effectuée par la firme de recherche et de sondage Baromètre indique d'ailleurs que 31% des spectateurs estiment que la qualité du spectacle s'est améliorée et que 86% des gens ont l'intention de revenir lors de la prochaine édition.

Le Stade a aussi été le théâtre d'événements sportifs professionnels et amateurs tels que le baseball des Expos et le *Challenge de balle lente*.

Nous avons également abrité plusieurs activités à mission sociale telles que *La Grande Paix de Montréal* alors que le Stade a hébergé, pendant trois nuits, 600 jeunes autochtones en visite à Montréal. Mentionnons également les soirées « rave » *Bal en Blanc* et *Black & Blue* qui ont recueilli des fonds destinés à la recherche et aux organismes venant en aide aux personnes atteintes du SIDA.

SILENCE, ON TOURNE ...

Encore cette année, les installations du Parc olympique ont servi de plateau de tournage. Plusieurs scènes cruciales du film américain « *The Sum of All Fears* » ont été réalisées sur l'aire de jeu du Stade qui a lui-même personnifié le *Forum de Baltimore* où se disputait le SuperBowl. Quelque 5 000 figurants ont participé à cette production mettant en vedette Ben Affleck et Morgan Freeman. Quant à lui, le bassin de plongée sous-marine du Centre sportif a été le site du tournage du film français « *Aime ton père* » mettant en vedette Gérard Depardieu et son fils Guillaume.

LES ACTIVITÉS RÉCRÉO-TOURISTIQUES

À chaque année, le Parc olympique reçoit des foules de touristes. L'année aura été marquée par une hausse de 20% des ventes auprès des grossistes en voyage. À cet égard, les marchés de l'Asie et de l'Europe continentale sont en croissance et les ventes ont presque doublé sur le marché américain. Malheureusement, les événements tragiques du 11 septembre, aux États-Unis, ont eu un impact rapide et significatif sur l'achalandage touristique prévu à l'automne et, conséquemment, sur la vente d'objets souvenirs. Néanmoins, 236 636 personnes sont montées au sommet la Tour de Montréal et 36 278 touristes se sont inscrits aux visites guidées du Parc olympique. Par ailleurs, malgré une diminution des ventes, les produits nets de la vente de souvenirs, dans nos deux boutiques, ont augmenté de 31 292 \$, ce qui est le résultat d'une gestion rigoureuse.

Le forfait « Tour de Montréal-Biodôme », mis en marché en avril, s'est avéré gagnant avec 18 400 billets vendus en sept mois seulement. Quant au forfait « Bain libre-cinéma », 5 000 jeunes inscrits à des camps de jour en ont profité en juillet et en août. Enfin, 6 367 personnes ont participé à des réceptions ou événements privés au Salon Montréal.



LE CENTRE SPORTIF

Les quelque 230 000 visiteurs qui ont franchi les tourniquets ont participé à différentes activités dont le conditionnement physique, les sports aquatiques, les journées sportives et les camps de jour. Le Centre a aussi reçu les compétitions annuelles que sont l'Invitation Aldo international, l'Invitation 50 mètres A-AA-AAA, l'Invitation Bouts de choux, et la Coupe du Québec III.

Bien que les bassins de compétition et de plongeon, la pataugeoire et la salle omnisports aient été fermés entre le 27 novembre 2000 et le 1^{er} mai 2001, pour la tenue des grands salons, nous avons pu tenir 85 % de nos activités régulières en utilisant le bassin d'entraînement olympique de 50 mètres, le bassin de plongée sous-marine et des sites alternatifs contigus au Centre sportif.

En juillet, le *Canada to US AIDS Vaccine Ride* a eu lieu sur les aires extérieures du Centre sportif. Au lever du soleil, plus de 2 500 cyclistes ont pris le départ d'une randonnée de cinq jours les menant à Portland (Maine) dans l'objectif de recueillir des fonds pour la recherche sur le SIDA.

LE PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Le Parc olympique possède un potentiel important de développement de ses espaces intérieurs et extérieurs qui a été décrit dans notre plan directeur de développement. Au mois de mai, la réalisation d'un élément important de notre plan a été annoncée en conférence de presse. En effet, la Corporation immobilière Busac inc. et le gouvernement du Québec investiront respectivement 24,5 millions de dollars et 20 millions de dollars pour transformer, en espaces à bureaux, douze étages de la Tour de Montréal qui sont inoccupés depuis la fin de sa construction. Notre plan, qui avait fait l'objet d'une étude du Service du développement économique et urbain de la Ville de Montréal, a été soumis, le 4 décembre 2001, à l'assemblée du conseil de quartier Hochelaga-Maisonneuve qui devait se prononcer sur la construction éventuelle de quelques bâtiments ayant une hauteur maximale de 20 mètres, dont un hôtel et le Planétarium. Le conseil de quartier a recommandé au Comité exécutif d'adopter le plan sous réserve que la piste d'athlétisme soit relocalisée à moins de 1 km de son emplacement actuel dans l'éventualité de la construction d'un hôtel sur notre site. Par la suite, notre plan a été adopté par le Conseil municipal de la Ville de Montréal.

LES COMMUNICATIONS

Nous avons recréé la direction des communications, laquelle est responsable, notamment, des relations publiques et des communications internes. Depuis le mois de mars, nous avons développé un plan stratégique, géré plus de 300 contacts avec les médias sur différents dossiers, resserré les communications avec le personnel et organisé des événements publics.

Par exemple, le 17 juillet 2001, nous avons rallumé la vasque dans laquelle brûlait la flamme olympique vingt-cinq ans plus tôt. Cet événement a eu lieu en présence de Stéphane Préfontaine qui avait allumé cette vasque, en 1976, en compagnie de Sandra Henderson. Par ce geste, qui s'est tenu à l'heure précise où débutait la cérémonie d'ouverture de la XXI^e Olympiade, nous voulions raviver le souvenir de toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la tenue des Jeux olympiques de Montréal. La flamme est restée allumée jusqu'au 1^{er} août, date de la clôture des Jeux.

Puis, de manière à célébrer le 25^e anniversaire du Parc olympique, nous avons invité la population à venir s'y divertir en le redécouvrant. Le 30 septembre 2001, plus de 3 000 personnes ont franchi nos tourniquets. La baignade dans nos bassins et la montée de la Tour de Montréal en funiculaire étaient gratuits. Les visiteurs ont pu fouler des endroits qui ne sont généralement pas accessibles au public tels que la surface de jeu et les coulisses du Stade, et on retrouvait, un peu partout, des activités familiales divertissantes.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Au cours de l'année, la RIO a révisé sa politique linguistique. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration puis déposée à l'Office de la langue française.

LE PLAN D'IMMOBILISATIONS

La plupart des équipements et structures du Parc olympique étant d'origine, nous avons procédé cette année à l'évaluation complète de leur état. Cela nous a permis d'établir les besoins en matière d'entretien et de remplacement des équipements mécaniques, électriques et structuraux. Un plan d'immobilisations, qui sera réalisé en quelques années et dont la valeur est d'environ 66 millions de dollars, a été approuvé par le Conseil d'administration. Les travaux prévus au plan nous permettront d'assurer la conformité aux lois et normes en vigueur, de respecter nos obligations contractuelles, de rajeunir certains systèmes, d'assurer la sécurité des lieux, et de préserver l'intégrité opérationnelle des installations.

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN

Durant l'exercice financier, nous avons complété la phase II de la construction des voies d'accès à la partie est du Parc olympique. Nous avons également entrepris de redonner à l'éclairage extérieur son apparence initiale des Jeux de 1976 en remplaçant les composantes électriques désuètes ou défectueuses. Achievés à 75 %, ces travaux seront terminés l'an prochain mais, déjà, nous constatons que le nouvel éclairage contribue à rendre les lieux plus accueillants et à diminuer le nombre de graffitis.

Par ailleurs, un programme systématique d'assainissement des systèmes et conduits de ventilation a débuté cette année par le nettoyage dans tous les bureaux administratifs de la RIO, dans la galerie technique et au Centre sportif. Un suivi annuel permettra d'assurer une excellente qualité de l'air dans l'ensemble de nos installations. D'autres travaux d'entretien correctif se sont poursuivis, notamment la remise à neuf de toute la tuyauterie d'entrée d'eau primaire et secondaire au Stade et au Centre sportif, ce qui permettra d'assurer la qualité de l'eau et d'obtenir une meilleure performance des réseaux.

Depuis qu'un panneau de la toiture Birdair s'est déchiré, en janvier 1999, nous surveillons étroitement la toiture de manière à éviter d'autres incidents. Par exemple, notre protocole de gestion de la toiture comprend des inspections régulières, l'observation météorologique par une firme spécialisée, le calcul de la charge de neige et, au besoin, le démarrage d'un système de fonte de neige.

Notons que si le public ne peut accéder à l'aire de jeu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars de chaque année, c'est que Birdair, qui est toujours responsable de la toiture, n'a pas encore remis aux autorités publiques compétentes le rapport exigé identifiant les causes de la déchirure et les correctifs à apporter.

LES CHAMPIONS DE LA TRANSFORMATION

Afin d'accueillir des événements très différents les uns des autres, les surfaces du Parc olympique sont continuellement modifiées par notre personnel du secteur Opérations et événements. Parmi les transformations les plus remarquables de l'année, mentionnons la prouesse de métamorphoser complètement l'aire de jeu du Stade en un temps record. En effet, un match de baseball suivait de près la tenue du Motocross Valvoline 2001. Nous devions donc évacuer, entre autres, 8 000 mètres cubes de terre, 2 000 feuilles de contreplaqué et 450 blocs de béton. Puis, il fallait installer le gazon synthétique et remettre le terrain en position baseball. La mission a été accomplie en seulement 36 heures.

Puis, à l'occasion du tournage du film « The Sum of All Fears », nos équipes ont métamorphosé l'aire de jeu en terrain de football américain. Le marquage réglementaire a été effectué sur le gazon synthétique qui a aussi été maquillé aux couleurs des Gators de l'Alabama. Après le tournage, le terrain a été remodifié en position baseball. D'ailleurs, la transformation de l'aire de jeu en position football a été rééditée lors de la Coupe Grey qui s'est tenue, le 25 novembre 2001, dans un Stade bondé.

Finalement, pour la troisième fois, nous avons transformé une partie du Centre sportif en hall d'expositions afin de respecter nos obligations contractuelles. Cette année, nous avons réalisé une économie d'environ 15 % en jumelant les contrats de montage et de démontage des structures. De plus, l'optimisation des méthodes d'installation des 4 500 feuilles de contreplaqué a permis de réduire du tiers les coûts reliés à ces travaux.

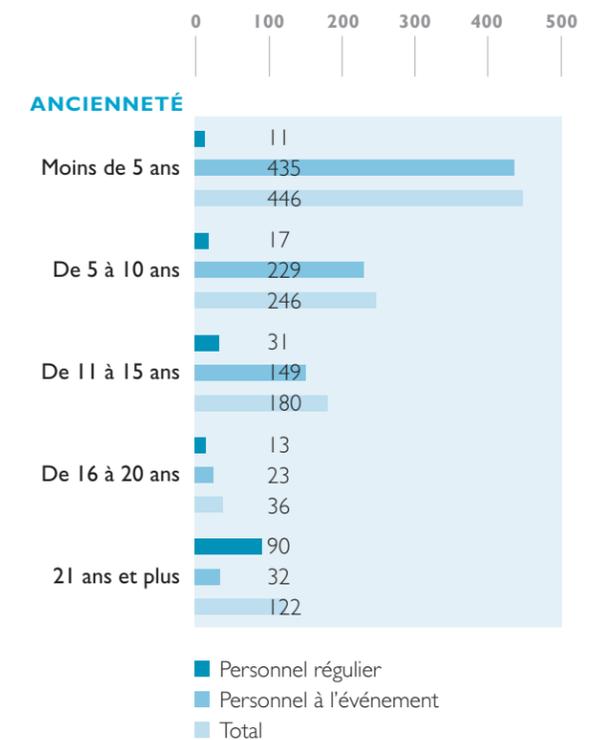
LA GESTION DE L'ÉNERGIE

Afin de diminuer l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie, nous avons révisé nos politiques d'acquisition de gaz naturel. Ainsi, une politique d'achat par bloc nous a permis d'assurer une certaine stabilité des prix. Nous avons également maintenu notre entente avec Hydro-Québec en ce qui a trait au tarif expérimental (tarif LR). Malgré une augmentation considérable du prix du kilowatt/heure marginal, nous avons réalisé des économies de 570 000 \$ comparativement aux tarifs généraux de grande puissance (tarif L).

De plus, nous avons mis en place un programme de gestion continue de l'énergie et nos processus d'opérations quotidiennes ont été révisés ce qui a mené à l'implantation d'une quarantaine de nouvelles mesures d'économie d'énergie.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les 1 030 employés de la RIO sont répartis en deux groupes. Nous comptons 162 employés réguliers et 868 employés à l'événement équivalant à près de 100 employés à temps complet. Le personnel est réparti en trois vice-présidences qui assurent les services d'exploitation, la construction et l'entretien, et les services administratifs. Cette année, seize personnes ont célébré leur vingt-cinquième anniversaire de service à la RIO. Il s'agit de André Boyer, Louise Boutin, Johanne Cliche, Lorraine Despatis, Louise DesRoches, Jean-Denis Gareau, Nica Gingras, Richard Goyette, Hélène Héту, M^{re} André Lafrenière, Robert Lalonde, Marc-André Langlois, Yvon Larochelle, Carole Lévesque, Me André Ouellet et Jean-Pierre Picotte.



LES RELATIONS DE TRAVAIL ET L'ÉQUITÉ SALARIALE

La convention collective des employés des catégories bureau et technique, ainsi que celle régissant les opérateurs du funiculaire, ont été signées au cours de la dernière année financière. Cela complétait le processus de négociation des dix conventions collectives en vigueur à la RIO.

Dans le dossier de l'équité et de la relativité salariales, un comité bipartite regroupant la RIO et cinq syndicats s'est réuni à 22 reprises pour colliger de l'information sur 23 titres d'emploi à l'événement. Le comité a rencontré 50 employés qui ont décrit leurs tâches, puis chaque partie a effectué sa propre évaluation des postes. D'autres rencontres sont prévues au cours du prochain exercice financier afin de clore ce dossier.

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La poursuite des efforts visant à améliorer notre dossier en matière de santé et de sécurité au travail a permis de réduire la prime payée à la CSST. C'est ainsi qu'en 2001, le taux personnalisé est passé de 4,21 \$ à 2,66 \$ par tranche de 100 \$ de salaire, soit une diminution de 36,8 %.

LA FORMATION DU PERSONNEL

La direction des Ressources humaines a procédé, durant l'année, à l'actualisation des connaissances dans l'emploi et à la mise à jour des pratiques relatives à la sécurité, particulièrement lors des manœuvres avec chariots élévateurs. En septembre, vingt-deux employés ont participé à une session de formation intitulée « Les organismes publics et la protection des renseignements personnels ». Cette session sera dispensée à d'autres groupes d'employés durant le prochain exercice. Suite à la décentralisation des opérations budgétaires, des sessions de formation portant sur le système financier ont été offertes à plusieurs gestionnaires. Au cours de l'année 2002, nous prévoyons créer un plan de développement professionnel personnalisé.

Formation professionnelle	2001	2000
Nombre d'employés ayant reçu une formation*	140	91
Nombre d'heures des formations dispensées	2 127	1 747
Répartition par catégorie d'emplois :		
Cadres	16	9
Professionnels	17	17
Personnel technique et de bureau	33	23
Métiers	59	18
À l'événement	15	24

* Personnel régulier et à l'événement

LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le comité de sécurité de l'information, formé de quatre membres, s'est réuni à trois reprises durant l'année. Le comité a adopté un plan d'action en matière de protection des renseignements personnels et de la sécurité de l'information numérique. Le comité s'est donné, entre autres priorités, l'information et la formation du personnel.

Par ailleurs, le Conseil du trésor nous a remis des documents permettant de nous auto-évaluer en ce qui concerne la sécurité de l'information numérique. Cette évaluation démontre que notre performance est satisfaisante puisque nous atteignons 80 % des cibles minimales fixées.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION

Nous avons augmenté la vitesse de transmission du réseau de télécommunications grâce au remplacement de tous les concentrateurs et de 60 % du câblage. Pour sécuriser davantage les accès Internet, nous avons installé un nouveau pare-feu et un serveur d'authentification. Enfin, une étude a débuté cette année afin d'identifier la meilleure option de gestion du parc informatique en termes de qualité de services et de coûts. Cette étude devrait se terminer pendant le prochain exercice.

LES RESSOURCES MATÉRIELLES

En 2000-2001, le volume d'achats a augmenté d'environ 8 % par rapport à l'an dernier. L'abaissement, à 25 000 \$, des seuils nécessitant des appels d'offres publics a exigé la production de 35 appels d'offres publics comparativement à 24 l'année précédente.

Notre processus de décentralisation des approvisionnements, amorcé il y a quelques années, permet aux utilisateurs internes de s'approvisionner davantage de manière autonome. Dans cette optique, nous avons négocié cette année une dizaine de contrats ouverts, ce qui permet de meilleurs délais d'acquisition, une réduction des tâches administratives et des coûts d'opération. Nous avons aussi réalisé un projet de commerce électronique, comprenant l'achat en ligne, avec un fournisseur d'articles de bureau. Désormais, les utilisateurs s'approvisionnent au moyen d'un catalogue électronique. Nous développerons cette méthode d'acquisition au cours des prochaines années.

Les Archives nationales du Québec ont approuvé notre nouveau calendrier de gestion des documents, ce qui répond à une exigence de la Loi sur les Archives. L'implantation de ce calendrier s'effectuera durant l'année 2002. Finalement, une révision complète de la gestion des formulaires a été entreprise cette année dans le but de réduire les dépenses d'impression à l'externe.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Dans le cadre des activités de gestion budgétaire, nous avons proposé une nouvelle approche aux gestionnaires qui leur permet une plus grande participation dans l'établissement du budget tout en respectant un échéancier serré. La direction des Ressources financières est toutefois responsable de la consolidation des budgets des différentes unités, de la recommandation d'un budget corporatif et de son contrôle.

En décembre 2000, nous avons recommandé, avec le soutien d'une firme externe, le changement de régime de cotisation à la CSST pour l'année 2001, ce qui a entraîné des économies substantielles des cotisations versées par la RIO. Finalement, nous avons procédé, par appels d'offres, au choix d'une firme de vérificateurs et d'un transporteur de valeurs.

LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

Pour une deuxième année consécutive, le déficit de l'exercice a diminué, passant de 1 437 000 \$ à 717 000 \$.

Les revenus autonomes ont connu une croissance de 1 142 000 \$, essentiellement attribuable à la présentation de nouveaux événements et à de nouvelles activités telles que le nouveau Salon de l'Auto Sport Compact qui a été présenté deux fois en novembre 2000 puis en octobre 2001, à la présence du cinéma StarCité, et au tournage du film « The Sum of All Fears ». La diminution des revenus globaux est occasionnée par un besoin moindre en subvention de l'ordre de 2 171 000 \$.

Bien que la présentation de nouveaux événements ait occasionné une hausse des coûts afférents, les dépenses d'exploitation ont diminué. Cela s'explique par un écart de 3 512 000 \$ au chapitre des taxes d'eau et de services par rapport à l'exercice précédent au cours duquel nous avons dû assumer les taxes applicables aux années 1999 et 2000.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Le Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec. Au cours de l'année, le Conseil a tenu huit réunions, soit six régulières et deux spéciales. Les comités permanents du Conseil se sont réunis pour leur part dix fois.

LE COMITÉ DU CONTRÔLE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

Créé en juin 2001 de la fusion du comité du budget et du comité de vérification, le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les dirigeants de la Régie des installations olympiques, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure de plus le suivi du contrôle financier et administratif en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace.

LE COMITÉ DE CONSTRUCTION ET ENTRETIEN

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien de la RIO. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

LE COMITÉ MARKETING

Le comité marketing a pour mandat d'orienter et de valider les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement de l'entreprise en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies décidées par le Conseil d'administration.

LE COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Créé en juin 2001, le comité de ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction relativement aux effectifs requis par la RIO pour réaliser son mandat, aux conditions de travail applicables au personnel et à l'évaluation du personnel de l'organisme.



STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION 2000-2001

Site	Nombre de jours			Fréquentation				
	Activités publiques	Entrée/sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs exposants	Spectateurs visiteurs	Total
Stade								
Activités sportives	81	15	96	8 100		40 500	642 748**	691 348
Activités commerciales	77	70	147		13 000	87 367	669 622	769 989
	158	85	243	8 100	13 000	127 867	1 312 370	1 461 337
Centre sportif	353		353	4 813	209 534	13 288	663	228 298
Aires extérieures	179		179		14 585			14 585
Services touristiques	333		333				279 281	279 281
Total				12 913	237 119	141 155	1 592 314	1 983 501
Stationnement					701 772			701 772

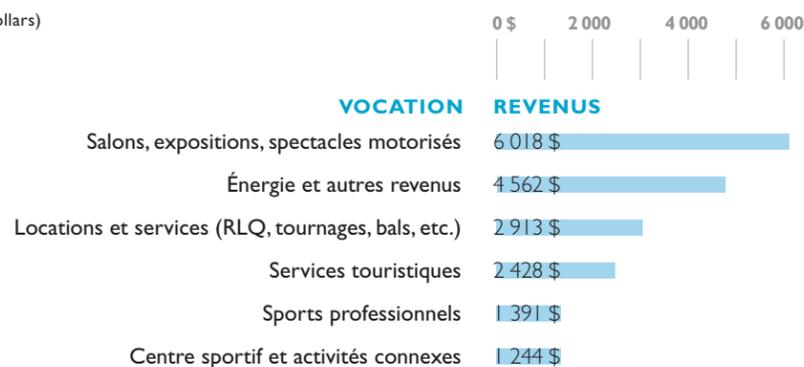
* Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

** Assistances annoncées au baseball.

REVENUS BRUTS PAR VOCATION

pour l'exercice clos le 31 octobre 2001

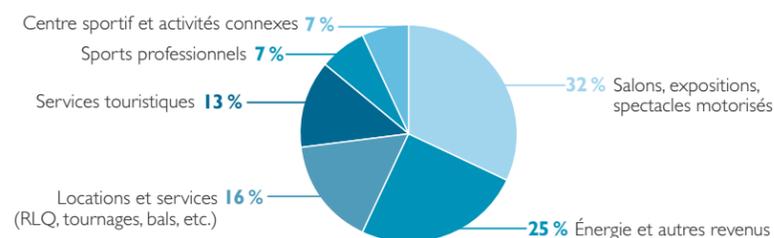
(en milliers de dollars)



REVENUS BRUTS PAR VOCATION

pour l'exercice clos le 31 octobre 2001

(en pourcentage)



RÉSULTATS DES SITES

Exercice clos le 31 octobre 2001

(en milliers de dollars - non vérifié)

	Stade	Centre sportif	Aires extérieures	Services touristiques	Énergie fournie à des tiers *	Total
Produits						
Subvention du gouvernement du Québec		19 891				19 891
Produits directs d'exploitation	10 457	1 202	48	2 871	183	14 761
Produits communs ventilés**	455	2	73	20	3 246	3 796
	19 891	10 912	1 204	121	2 891	38 448
Charges						
Charges d'exploitation	8 342	2 315	580	2 669		13 906
Charges communes ventilées***	7 614	846	665	1 409		10 534
Énergie	1 815				3 230	5 045
Énergie imputée aux événements	1 606	905	145	308		2 964
Centrale thermique	389	103		35	383	910
Charges d'administration ventilées	2 913	1 244	224	958		5 339
	22 679	5 413	1 614	5 379	3 613	38 698
Déficit d'exploitation	19 891	(11 767)	(4 209)	(1 493)	(2 488)	(184)
Autre élément						
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999		467				467
Déficit de l'exercice	19 891	(12 234)	(4 209)	(1 493)	(2 488)	(184)

Notes:

* Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma, Birdair et Village olympique.

** Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus.

*** Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.

INVESTISSEMENT DANS LA VOCATION SOCIALE ET SPORTIVE

Exercice clos le 31 octobre 2001

(en milliers de dollars - non vérifié)

	\$
Exploitation du Centre sportif	4 209
Promotion de Noël à la Tour – Défilé de Noël de la Promenade Ontario	10
Fête de la Saint-Jean	4
Opération Nez Rouge	1
Affaires publiques et corporatives	29
Financement de ces opérations	85
Investissement dans le secteur sportif, touristique et d'affaires de l'Est de Montréal	4 338



LISTE DES ÉVÉNEMENTS PONCTUELS

DU 1^{ER} NOVEMBRE 2000 AU 31 OCTOBRE 2001

Événement	Site	Jours d'activité, montage, démontage
Novembre-décembre 2000		
Salon national des animaux de compagnie	Grandes hauteurs	6
Invitation 50 m A-AA-AAA	Centre sportif	2
Salon auto sport compact performance	Stade	4
Finale canadienne du concours international des jeunes créateurs de mode	Grandes hauteurs	2
Opération Nez Rouge	Arrêt court et rotonde	23
Fête de Noël Leucan	Grandes hauteurs	2
Tournage Néon	Grandes hauteurs	7
Janvier à octobre 2001		
Salon international de l'auto de Montréal	Stade	18
Salon national de l'habitation	Stade	20
Salon international des véhicules récréatifs	Stade	6
Salon national du grand air	Stade	7
Camp de recrutement de football	Stade	1
Baseball	Stade	93
Bal en Blanc	Grandes hauteurs	4
La Fête du Printemps	Stade	15
Salon Pepsi Jeunesse	Grandes hauteurs	8
Tournage « The Sum of All Fears »	Stade	7
Signature 2001	Grandes hauteurs	4
Compétition Aldo International	Centre sportif	3
Compétition de plongeon	Centre sportif	3
Défi Camions Monstres	Stade	3
Invitation Bouts de choux	Centre sportif	2
Challenge de balle lente	Stade	3
Coupe du Québec	Centre sportif	3
Tournage « Station nord Ho! Ho! Ho! »	Grandes hauteurs	38
Canada to U.S. AIDS Vaccine Ride	Centre sportif	4
Motocross Valvoline	Stade	7
Journée Portes ouvertes	Stade, Centre sportif, Tour	2
Black and Blue	Grandes hauteurs	7
Salon santé et sécurité au travail	Grandes hauteurs	3
Salon des collectionneurs	Grandes hauteurs	4
Tournage « Aime ton père »	Centre sportif	2
Salon auto sport compact performance	Grandes hauteurs	4

|| || | RAPPORT des VÉRIFICATEURS

Au ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2001 et les états des résultats, du surplus d'opérations et des surplus réservés du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton
Comptables agréés

Montréal
Le 12 décembre 2001
(Le 16 janvier 2002 pour la note 12)



RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	19 891	22 062
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 454	4 005
Loyers	1 818	2 113
Publicité	411	386
Stationnements	3 412	2 797
Souvenirs	613	656
Redevances des concessionnaires	1 298	1 030
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 399	1 234
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 930	4 027
Travaux et services facturés à des tiers	1 131	1 091
Autres produits	91	76
	38 448	39 477
Charges		
Traitements		
Employés réguliers	7 784	7 907
Employés à l'événement	3 458	2 202
Charges sociales	1 776	1 769
Cotisations au régime de retraite	286	298
Coûts relatifs aux ruptures de contrats de travail	127	624
Contrats de services	3 619	3 438
Matériaux et location d'équipement	1 399	1 311
Produits aux fins de revente	318	332
Frais d'énergie	8 011	6 628
Assurances	39	12
Taxes d'eau et de services	4 252	7 764
Honoraires professionnels	557	334
Provision pour réclamations		404
Commissions, cachets et droits	217	282
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	222	307
Intérêts sur la dette à long terme	914	993
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	566	372
Publicité	1 084	1 127
Créances douteuses	329	
Autres dépenses	426	352
Amortissement des immobilisations	3 314	3 193
	38 698	39 649
Déficit d'exploitation	(250)	(172)
Autre élément		
Coûts engagés relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	467	1 265
Déficit avant subvention additionnelle	(717)	(1 437)
Subvention additionnelle du gouvernement du Québec relativement au déficit de l'exercice 1999		3 171
Surplus (déficit) de l'exercice	(717)	1 734

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS D'OPÉRATIONS SURPLUS RÉSERVÉS

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

	Réservés						2001	2000
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Plan directeur informatique Phase II	Optimisation des supports d'affichage	Total	Opérations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus (déficit) au début	402	100			502	1 106	1 608	(727)
Surplus (déficit) de l'exercice						(717)	(717)	1 734
Investis en immobilisations								(514)
Solde disponible pour investissement	402	100	—	—	502	389	891	493
Surplus au début	356	285	183	9	833		833	1 434
Immobilisations								514
Acquises à même les surplus								514
Virements du surplus d'opérations	(52)	(49)	(92)	(3)	(196)	196		
Solde non amorti	304	236	91	6	637	196	833	1 948
Surplus à la fin	706	336	91	6	1 139	585	1 724	2 441

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus (déficit) de l'exercice	(717)	1 734
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3 314	3 193
Perte sur la cession d'immobilisations		191
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	(2 293)	439
Rentrées nettes de fonds	304	5 557
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(2 869)	(5 161)
Cession d'immobilisations		47
Frais reportés	(622)	
Sorties nettes de fonds	(3 491)	(5 114)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	2 301	97
Dû au fonds de construction	(5)	4
Emprunts à long terme		10 000
Remboursements d'emprunts à long terme		(10 000)
Rentrées nettes de fonds	2 296	101
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(891)	544
Encaisse (découvert bancaire) au début	379	(165)
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	(512)	379

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

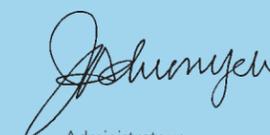
	2001	2000
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse		379
Débiteurs	1 395	1 657
Subvention à recevoir		8 248
Stock	1 132	827
Frais payés d'avance	798	96
Immobilisations (note 6)	24 922	25 367
Frais reportés	622	
	28 869	36 574
PASSIF		
Découvert bancaire	512	
Emprunt bancaire (note 7)	4 295	1 994
Comptes fournisseurs et engagements à payer	6 615	16 446
Subvention reportée	723	688
Dû au fonds de construction		5
Dettes à long terme (note 8)	15 000	15 000
	27 145	34 133
SURPLUS		
Surplus d'opérations	585	1 106
Surplus réservés	1 139	1 335
	1 724	2 441
	28 869	36 574

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur



FONDS DE CONSTRUCTION

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction	67	(898)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif	5	(2)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	72	(900)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	54 441	40 395
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(54 500)	(40 049)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(59)	346
Augmentation (diminution) de l'encaisse	13	(554)
Encaisse au début	262	816
Encaisse à la fin	275	262

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 octobre 2001
(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 9)	1 476 751	1 476 917
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 10)	124 024	124 976
Contributions totales reçues (note 11)	(1 280 549)	(1 226 108)
	320 226	375 785
Autres éléments d'actif		
Encaisse	275	262
Avance au fonds d'exploitation		5
	275	267
	320 501	376 052
PASSIF		
Dette à long terme (note 8)	312 636	367 136
Comptes fournisseurs et engagements à payer	298	397
Intérêts courus	7 567	8 519
	320 501	376 052

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur



au 31 octobre 2001

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après la Régie) est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux et pour bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement de la compétition d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et dans tout l'Est de Montréal.

2 - ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3 - RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada ou selon certaines pratiques permises dans des organismes publics et parapublics, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes.

Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Frais imputés du fonds d'exploitation au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés principalement d'honoraires professionnels engagés afin d'élaborer une solution à la problématique de la toiture.

Si la solution est retenue, ces frais seront capitalisés aux immobilisations et seront amortis en fonction de leur durée de vie utile.

Si la solution n'est pas retenue, ces frais seront imputés aux résultats de l'exercice alors en cours.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipements	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 10 %, 20 % et 26,33 %

Engagements à payer

La Régie comptabilise le coût des biens dès l'émission de la commande d'achat.

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement divers et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 9).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

Conversion des devises

La dette à long terme du fonds de construction comprend des emprunts remboursables en dollars américains. Ces emprunts sont convertis en dollars canadiens au taux de change de 1,3598 établi selon la convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

4 - SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention du gouvernement du Québec, à titre d'assistance financière à la Régie pour combler le déficit, est établie sur la base des prévisions budgétaires.



5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2001	2000
	\$	\$
Débiteurs	262	(360)
Subvention à recevoir	8 248	(8 248)
Stock	(305)	85
Frais payés d'avance	(702)	179
Frais de financement reportés		36
Comptes fournisseurs et engagements à payer	(9 831)	8 059
Subvention reportée	35	688
	(2 293)	439

6 - IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipements	15 325	14 578	747
Structure et aménagements spécifiques	45 144	22 457	22 687
Aménagements locatifs	6 086	4 903	1 183
Matériel roulant	1 913	1 608	305
	68 468	43 546	24 922

	2000		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Projets en cours	1 604		1 604
Équipements	15 191	14 082	1 109
Structure et aménagements spécifiques	41 244	20 032	21 212
Aménagements locatifs	5 822	4 618	1 204
Matériel roulant	1 747	1 509	238
	65 608	40 241	25 367

7 - EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit d'un montant maximum de 15 000 000 \$ portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en juin 2002.

8 - DETTE À LONG TERME

	2001	2000
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec		
6,09 %, échéant en août 2002	10 000	10 000
5,92 %, échéant en avril 2002	5 000	5 000
	15 000	15 000

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation s'élevaient à 15 000 000 \$ en 2002.

Fonds de construction

Billets émis au fonds de financement du ministère des Finances du Québec

	2001	2000
	\$	\$
77 036 000 \$ US, 8,052 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2003 ^(a)	104 753	104 753
Portant intérêt au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de 0,39 %, échéant le 21 février 2002	42 383	42 383
6,75 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	20 000	20 000
6,68 %, échéant le 1 ^{er} mai 2003	25 000	25 000
6,763 %, échéant le 16 mai 2003	25 000	25 000
5,25 %, échéant le 1 ^{er} avril 2002	65 000	65 000
2,45013 %, échéant le 21 février 2002	20 500	
2,56882 %, échéant le 7 janvier 2002	10 000	
7,51 %		65 000
5,80167 %		20 000
	312 636	367 136

(a) La Régie a couvert le risque de change sur ses emprunts libellés en devises par une convention d'échange de devises et de taux d'intérêt conclue le 31 octobre 1995 avec le Fonds consolidé de la province de Québec.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours des prochains exercices s'élevaient à 137 883 000 \$ en 2002, 70 000 000 \$ en 2003 et 104 753 000 \$ en 2004.

9 - COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2001	2000
	\$	\$
Installations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 205 120	1 204 279
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	190	830
Autres travaux	(338)	11
Solde à la fin	1 204 972	1 205 120
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 221 132	1 221 280
Installations cédées		
Vélodrome ^(a)	82 804	82 804
Biodôme ^(a)	50 366	50 406
	133 170	133 210
Village olympique ^(b)		
Solde au début	122 427	122 430
Autres	22	(3)
Solde à la fin	122 449	122 427
	255 619	255 637
	1 476 751	1 476 917

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété représentent 133 170 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 366 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).

(b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, ainsi que mentionné à la note 3.



||| FONDS

spécial OLYMPIQUE

10 - FRAIS À PRENDRE EN CHARGE PAR LE FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	2001	2000
	\$	\$
Intérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
Intérêts courus sur les emprunts	7 567	8 519
Pertes de change reportées sur la dette à long terme libellée en devises	96 971	96 971
	124 024	124 976

11 - CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2001	2000
	\$	\$
Fonds spécial olympique	1 018 538	964 097
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 280 549	1 226 108

12 - ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie. Au 31 octobre 2001, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 29 700 000 \$.

De ce montant, des réclamations totalisant 14 400 000 \$ ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999, dont 5 200 000 \$ ont été reçus au cours de la période du 12 décembre 2001 au 16 janvier 2002. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des autres poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

Avis au lecteur

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2001 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés

Montréal

Le 12 décembre 2001



ÉVOLUTION DU FONDS

de l'exercice terminé le 31 octobre 2001

(non vérifié - voir avis au lecteur)

(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	73 760	69 591
Intérêts sur les dépôts bancaires	17	
Intérêts sur les placements temporaires	159	212
	73 936	69 803
UTILISATION DES FONDS		
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	54 500	40 049
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction de la Régie des installations olympiques	23 467	24 633
Construction des installations olympiques	(59)	346
	77 908	65 028
Augmentation (diminution) des fonds	(3 972)	4 775
Solde du fonds au début	4 956	181
Solde du fonds à la fin	984	4 956

ACTIF ET PASSIF

au 31 octobre 2001

(non vérifié - voir avis au lecteur)

(en milliers de dollars)

	2001	2000
	\$	\$
Encaisse	984	56
Placements temporaires		4 900
Solde du fonds	984	4 956

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 octobre 2001

(non vérifié - voir avis au lecteur)

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2001, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2001 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2001. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice financier précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 14,40 % au 31 octobre 2001 (12,88 % en 2000).

2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2001 et 2000 s'élèvent respectivement à 54 441 000 \$ et 40 395 000 \$, et se détaillent comme suit :

	2001	2000
	\$	\$
Construction des installations olympiques	(59)	346
Remboursement de capital sur la dette à long terme	54 500	40 049
	54 441	40 395

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Alain Riendeau

Président

Vision Québec

VICE- PRÉSIDENTE

Marielle Séguin

Directrice générale

de l'information gouvernementale

Ministère des Relations avec
les citoyens et de l'Immigration

MEMBRES

Michel P. Lamontagne

Directeur

Fonds des Équipements scientifiques
Ville Montréal

Guy Marion

Directeur général

Fonds de développement
Emploi-Montréal Inc.

Camille Montpetit

Directeur général

Caisse populaire Mistral

Diane Lachapelle

Directrice

Synchro-Québec

Isabelle Courville

Présidente et chef de la direction

Télébec Ltée

MEMBRES DE LA DIRECTION

René Morency

Directeur général

Gaëtan Desrosiers

Vice-président à la Direction générale

(nommé le 21 janvier 2002)

André Huberdeau

Vice-président, Exploitation

André Lafrenière

Vice-président, Administration

Lawrence Reynolds

Vice-président, Construction

et entretien



1. Objet et champ d'application

1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).

1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le vice-président, Administration de la Régie.

2. Principes d'éthique et règles générales de déontologie

2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

2.6 Le président, le directeur général, le vice-président, Administration ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.

2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

2.10 Le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.

2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.

2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. Mesures de prévention

3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.

3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.

3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. Rémunération

4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.

4.2 Les conditions de travail du vice-président, Administration sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (LRQ, c., R-7).

4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au vice-président, Administration.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Régie des installations olympiques
4141, av. Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Téléphone : (514) 252-4141
Télécopieur : (514) 252-9401
Internet : www.rio.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-38749 -X



